

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.031

**Stade d'athlétisme :
mise en place de
l'autorisation de
programme - Crédits
de paiement**

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Françoise LAMANT

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

STADE D'ATHLETISME : MISE EN PLACE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT

L'opération concernant le projet du stade d'athlétisme dont l'intérêt communautaire a été reconnu par la délibération n° 236 du conseil communautaire du 10 décembre 2009 peut être suivie comptablement selon la méthode de l'AP/CP.

Il est donc proposé de créer au budget principal une nouvelle autorisation de programme concernant le stade d'athlétisme (AP n°09) dont les crédits de paiement se répartiraient ainsi :

PROJET Montant TTC	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Stade d'athlétisme	7 774 000 €	210 000 €	1 830 000 €	3 400 000 €	2 334 000 €

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 mars 2010,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 16 mars 2010,

Je vous propose :

DE CREER au budget principal l'opération 201002 « stade d'athlétisme »,

D'OUVRIR au budget principal l'autorisation de programme n°9 - stade d'athlétisme pour un montant de 7 774 000 € TTC.

DE PREVOIR les crédits de paiement selon le tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

31 mars 2010

Affiché le :

31 mars 2010